



Greenovia

LE GROUPE LA POSTE



Mobivia GROUPE



RENAULT



## MODE D'EMPLOI

### Qui peut participer aux Trophées des Territoires Electromobiles ?

Toutes les communes et intercommunalités françaises, quelle que soit leur taille, et les syndicats d'énergie peuvent participer au concours. Si les représentants des collectivités ou des syndicats (Maire ou Président) ne peuvent répondre eux-mêmes à ce concours, la possibilité leur est donnée de désigner toute autre personne (adjoint en charge de la mobilité, ou s'il y a lieu, le responsable de la voirie, des transports, du développement durable...).

Les lauréats des première et deuxième éditions peuvent à nouveau déposer leur candidature et seront évalués sur les nouvelles initiatives réalisées depuis leur précédente récompense afin de mesurer le chemin parcouru.

Nous vous rappelons que les collectivités de petite taille ont autant de chance que les grandes agglomérations de devenir lauréates, les Trophées des Territoires Electromobiles étant attribués en fonction du nombre d'habitants !

### Comment participer ?

Pour concourir aux Trophées des Territoires Electromobiles, les collectivités candidates doivent remplir un questionnaire en ligne, composé d'une trentaine de questions, réparties en 8 thématiques. Ce questionnaire constitue le **dossier de candidature**. Il est accessible par un lien personnalisé envoyé par mail directement ou sur demande faite à l'adresse [trophees-ve@avere-france.org](mailto:trophees-ve@avere-france.org).

**Ce questionnaire devra être rempli et envoyé en ligne au plus tard le 15 octobre 2016.**

### Important : avant de remplir le questionnaire...

Cette année, avec des questions moins nombreuses, plus précises et plus qualitatives, les Trophées des Territoires Electromobiles mettront en valeur des réalisations concrètes en faveur de l'utilisation des véhicules électriques et leur inscription dans une réflexion globale sur la mobilité.

Les projets en cours (politiques ou actions), même non encore opérationnels, seront également pris en compte dans les critères de sélection.

### Répondre au questionnaire

Le questionnaire comprend 8 parties thématiques. Pour que ce questionnaire soit recevable, les questions obligatoires de ces 8 parties doivent être remplies :

1. Coordonnées du rédacteur principal
2. Informations sur le candidat
3. Infrastructures de recharge

4. Services de mobilité et mesures d'accompagnement en faveur de la mobilité électrique
5. Communication
6. Votre politique concernant votre flotte interne de véhicules
7. Les transports collectifs électriques sur votre territoire
8. Votre avis nous intéresse...

A tout moment, vous avez la possibilité de passer à une autre partie en cliquant sur le bouton « Suivant » (sous réserve que les questions non saisies ne soient pas obligatoires), vos réponses seront ainsi automatiquement enregistrées.

Plusieurs champs de texte sont à votre disposition pour vous permettre de préciser certains points.

**Il est possible de remplir le questionnaire en plusieurs fois, vos réponses étant enregistrées à chaque clic sur « Suivant ».** Pour cela, il vous suffit de sélectionner « Finir plus tard » en bas à droite de votre questionnaire. Pour reprendre ultérieurement la saisie des données ou pour modifier ces dernières, il vous suffira de retourner sur le lien envoyé par mail.

### **Comment envoyer votre questionnaire de participation ?**

Une fois que vous aurez saisi toutes les données concernant votre collectivité ou votre syndicat d'énergie vous pourrez envoyer votre dossier en cochant la case "Je valide définitivement le questionnaire" puis en cliquant sur fin du questionnaire.

**N'oubliez pas la date limite de réception des candidatures : 15 octobre 2015, à minuit.**

### **Besoin d'aide ?**

Pour toute difficulté technique sur le questionnaire ou pour toute question, conseils ou aide à la rédaction :

**Contact:** Elodie RIPOLL, +33 (0) 1 44 73 75 80 / +33 (0) 6 70 55 49 01

Mail: [trophees-ve@avere-france.org](mailto:trophees-ve@avere-france.org)